

Le forfait trimestriel

Le forfait trimestriel est un tarif forfaitaire préférentiel pour les cavaliers qui montent régulièrement 1 h ou 2 h chaque semaine. Il est personnel et réservé aux adhérents.

Il concerne les périodes hors vacances scolaires entre septembre et juin. Il se règle en début de trimestre et ne peut être remboursé sauf en cas de force majeure. En cas d'absence à une séance hebdomadaire, la leçon peut être reportée à un autre jour et horaire avec l'autorisation du moniteur, sinon elle est perdue.

La Pension

Le prix de la pension comprend l'hébergement au pré en petit troupeau avec grand abri et clotûres en ruban, ainsi que la nourriture au foin. Elle est de **150 €** par mois.

Pension au box **320 €** par mois

Tous les frais de vétérinaire, de pharmacie et de maréchalerie restent à la charge du propriétaire. Le prix de la pension est à payer en début de chaque mois.

Si le cheval est complété en granulés la nourriture est à la charge du propriétaire.

L'accès à la carrière est libre en dehors des heures de cours du poney-club.

Les propriétaires devront être titulaires d'une licence fédérale et/ou d'une assurance individuelle accident couvrant les risques liés à l'équitation et être à jour de leur cotisation annuelle au club.

Propriétaires dont le cheval est en pension à la Boissière :

30 % de réduction sur les leçons, stages, forfaits.

	NON ADHÉRENTS		ADHÉRENTS	
	- 10 ans	10 ans et +	- 10 ans	10 ans et +
Cotisation annuelle			45 €	45 €
Leçon ou balade 1h	17 €	19 €	14 €	16 €
Stage ou balade 2 h	28 €	32 €	21 €	25 €
Stage ou balade 3 h	40 €	45 €	30 €	35 €
Stage ou balade journée	65 €	75 €	50 €	60 €
Forfait trim. 1 h/sem			130 €	150 €
Forfait trim. 2 h/sem			230 €	260 €
Cours particulier (la séance)	30 €	30 €	20 €	20 €

Les adhérent(e)s doivent obligatoirement posséder une licence FFE pratiquant de l'année en cours
né(e) en 2003 et avant : **36 €** né(e) en 2004 et après : **25 €**

Licence compétition club : **gratuite**

Tarif Famille

10 % de réduction sur les leçons, stages, forfaits à partir du 2^e membre du même foyer.